



## Compte Inactif : demande de remboursement d'un découvert non autorisé

Par **Mak Mak**, le **28/12/2019** à **20:21**

Bonsoir,

J'ai fait une demande de prêt étudiant en Août 2014 auprès du LCL. Au cours du processus, il m'a été demandé d'ouvrir un compte. Du moins on m'a fait signer des papiers pour cela, en m'expliquant que c'était une condition nécessaire à l'attribution de mon prêt.

Or, je n'ai jamais eu de retour de la part de cette banque par la suite. J'en ai donc conclu que le prêt m'avait été refusé.

Le point de mon message ici est que j'ai reçu du LCL un courrier en Septembre m'injonctant de payer une somme de 300 euros pour un découvert non autorisé. Je n'avais même plus conscience de l'existence de ce compte que je n'ai jamais utilisé, et sur lequel aucun approvisionnement n'a jamais été réalisé.

Des personnes de l'agence dans laquelle j'avais fait ma demande de prêt mon renvoyé par mail le papier sur lequel je demandais une ouverture de compte, en m'indiquant que, conformément à celui-ci, je bénéficie d'une carte (que je n'ai pas), des offres et avantages du compte etc., et qu'à ce titre je suis tenu de rembourser ce découvert.

Voici mes questions :

1) Peuvent-ils légalement me demander de rembourser, si on peut vraiment parler d'un remboursement puisque je n'ai jamais utilisé ce compte, après toutes ces années ?

2) Après avoir choisi d'ignorer pendant les trois derniers mois leurs courriers, j'en ai reçu un aujourd'hui m'indiquant que je risque d'être inscrit sur le registre national des incidents de paiement. Comment cela se passe-t-il dans la mesure où tout se fonctionne bien avec ma (vraie) banque actuelle ?

Je vous remercie d'avance pour votre temps,

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **28/12/2019** à **23:11**

Bonjour

Si pendant toute cette période, vous n'avez jamais reçu le moindre relevé de compte qui aurait pu vous alerter, je vous conseille de contacter par LR/AR, dans un premier temps, le Directeur Régional dont dépend cette agence.

Par **janus2fr**, le **29/12/2019** à **11:40**

Bonjour,

Le découvert s'explique tout à fait puisque vous n'avez jamais alimenté ce compte et que des frais sont prélevés dessus (frais de tenu de compte, destruction de chéquier que vous n'avez pas récupéré, émission de carte, etc.).

Je ne vois pas comment vous pourriez échapper au paiement de ces frais...